



LA BRÈVE VILLERSOISE

Journal de Villers sous Saint Leu — N°14 — AVRIL 2025

LES VILLERSOIS EN ACTION



LE MOT DU MAIRE

Chères Villersois,
Chers Villersois,



L'actualité, nationale et internationale, est chaotique et incertaine, venant perturber notre quotidien. Les taxes volent, s'envolent...

Heureusement à Villers la fiscalité demeurera stable encore cette année 2025... pas d'augmentation des impôts locaux... ainsi en a décidé le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif.

Néanmoins, le gouvernement ne nous rassure pas quant aux différentes aides attribuées aux collectivités et de ce fait, nous oblige à autofinancer nos projets.

Malgré tout, notre projet de M.S.P. (Maison de Santé Pluri-professionnelle) avance dans la temporalité initialement prévue et est dans la phase des pré-travaux. Le permis de construire a été déposé, ne reste que l'avis des A.B.F qui tarde un peu.

Nos partenaires que sont la Région, le Département et les Banques, sont prêts à nous suivre, ne manque, encore une fois, que l'Etat. Bien sûr nous le solliciterons sans rien espérer, la surprise d'obtenir une aide n'en sera que plus grande.

Les finances de ce projet sont étudiées avec soin et les banques nous rassurent sur notre fiabilité.

Une réunion publique aura lieu avant fin août 2025 afin de vous présenter cette M.S.P. dans les meilleures conditions.

Enfin, la construction par Oise Habitat de la résidence inter-générationnelle devrait démarrer prochainement, le permis de construire ayant été accordé.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette brève.

Villersoisement vôtre.

Le Maire,
Guy LAFORREST

Agenda

Lundi 21 avril à 10h30

Chasse aux œufs dans le parc du château



Vendredi 23 mai de 17h00 à 22h00

Marché artisanal nocturne sur le parvis du château

Samedi 21 juin de 17h00 à 23h00

Fête de la musique dans le parc du château

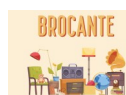


Vendredi 27 juin à 17h00

Fête des écoles dans la cour

Dimanche 24 août de 8h00 à 18h00

Brocante organisée par le Tennis de Table



Rappel de civisme

Selon l'article 531-2 du Code pénal, si vous ne ramassez pas les crottes de votre chien sur un trottoir ou dans un jardin, cela peut vous coûter cher. En effet, il est illégal de ne pas ramasser les déjections de votre chien dans un lieu public.

Lors de toute promenade, vous devez être en mesure de présenter, en cas de contrôle de policiers municipaux, un sac pour le recueil des excréments de votre animal. Si ce n'est pas le cas, vous écoutez de 135 € d'amende.



L'arrêté de M. le Maire n°85/2024 du 08 août 2024 stipule qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment interdire la divagation de ces animaux.

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique sans maître ou gardien.

Il doit être constamment tenu en laisse.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur, à savoir une contravention de 2^{ème} classe.

Intervention de la Police Municipale dans nos écoles

Notre Police Municipale est intervenue le lundi 3 février matin dans les classes de CE2 pour le Permis Piéton et l'après-midi dans les classes de CM2 pour le Permis Internet. A cette occasion ils ont pu échanger avec les élèves. Après avoir répondu à un questionnaire, les élèves ont obtenu leur permis le 24 mars, lors d'une deuxième rencontre.

Le « Permis piéton » pour les enfants est un programme national de prévention du risque piéton lancé en novembre 2006. Ce dispositif éducatif est mis en œuvre par les gendarmes, les policiers, l'Association des maires de France et l'association Prévention MAIF.

Les objectifs sont de responsabiliser les enfants de CE2 en leur faisant prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précautions spécifiques.

La formation s'articule autour des thèmes suivants : le piéton est un usager de la route au même titre que les véhicules mais plus vulnérables, même sur les trottoirs le piéton n'est jamais totalement en sécurité, un enfant est moins expérimenté qu'un adulte (de plus il voit moins loin et est moins bien vu), mise en avant des pièges et des dangers de la rue pour l'enfant.



Le Permis Internet pour les enfants est un programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable, à l'attention des enfants de CM2 et de leurs parents. Avant de laisser un jeune utiliser internet seul, il est indispensable de s'assurer qu'il a assimilé les règles élémentaires de vigilance, de civilité et de responsabilité.

Choix du mot de passe ou de l'adresse mail, rencontres virtuelles, achats en ligne, cyberharcèlement, respect de la vie privée... Les Permis Internet accompagnent les enfants pour qu'ils puissent accéder au meilleur d'internet en toute sécurité et apprendre les règles essentielles de prudence. Les risques sont facilement évitables si les jeunes sont suffisamment informés et avertis.



Projet Sensibilis'haie

Pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement des Fédérations des Chasseurs ou des associations de chasse, la Fédération Nationale des Chasseurs porte le projet Sensibilis'haie, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité. Ce projet est adressé aux communes rurales de tout le territoire métropolitain.

En échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, la Fédération Nationale des Chasseurs a fourni un kit de plantation prêt à l'emploi à Villers sous Saint-Leu, dans le but d'implanter une haie d'arbres variés. En s'inscrivant dans ce projet cela démontre également le lien constant qui existe entre notre commune et les chasseurs présents sur notre territoire.

La commune s'engage à ;

- respecter la charte signée entre la commune et la Fédération des Chasseurs,
- utiliser les plants fournis par la FNC lors de la plantation,
- respecter le guide de plantation fourni par la FNC lors de la mise en place de la haie,
- maintenir la haie en place sur une durée d'au moins 10 ans,
- informer la FNC du calendrier de plantation pour mener à bien la logistique du chantier de plantation,
- réaliser le montage du projet en partenariat avec la Fédération des Chasseurs locale pour le choix du lieu d'implantation, garantissant une efficacité agronomique et environnementale optimale,
- organiser un chantier participatif associant les habitants de la commune, enfants, parents, écoles afin de promouvoir l'intérêt de la plantation de la haie,
- installer le panneau pédagogique fourni dans le kit pédagogique à proximité directe de la haie plantée,
- préserver et gérer la haie plantée dans le respect des indications fournies par le Fédération des Chasseurs locale partenaire.



Projet Sensibilis'haie

Dans ce cadre, plusieurs classes de l'école élémentaire ont participé à la plantation. La haie a été implantée le long des cours de tennis et de pétanque. D'autres arbustes ont été placés en haut de la rue de l'Église et des pommiers dans les douves du château. Les 10 plants comportent 13 variétés différentes telles que : saule cendré, néflier commun, chèvrefeuille des haies, groseilliers à grappes bourdaines, viorne lantane, troène commun, érable champêtre, charme commun, noisetier commun, merisier à grappe, poirier et pommier greffés. A cette occasion, les élèves ont donné un nom à chaque pommier planté dans les douves devant le château (de gauche à droite) : Cassandra, Laurent, Marie, Gaston, Jean, Paul, Charles et Elisabeth.



Repas des aînés

Cette année le repas des aînés s'est déroulé le samedi 22 mars sur le thème « western » animé par l'orchestre de Pascal Solal. Deux groupes de danseurs « Texas Dancers d'Andeville » et « Le Coyote Country Club » de Cinqueux sont venus nous faire une démonstration de danse en ligne et a fait participer les invités. Un photographe était présent pour immortaliser le moment et ceux qui l'ont souhaité ont pu repartir avec une photo souvenir. Nos invités et les élus présents ont, encore une fois, passé un moment convivial dans une ambiance détendue. Nos doyens présents, Mme Annie BATICLE et M. Pierre BAUDIN, ont été mis à l'honneur par M. le Maire. Nous remercions nos agents communaux qui ont assuré le service.



Cérémonie des nouveaux arrivants

La cérémonie des nouveaux arrivants à Villers sous Saint Leu s'est déroulée le 28 mars dernier avec 6 familles qui ont fait le déplacement pour venir à la rencontre des élus et échanger ensemble afin de faire connaissance.



Alerte démarcheurs !

Nous vous alertons sur le fait que des commerciaux peu scrupuleux viennent sonner à votre porte prétextant qu'il y aura des travaux de rénovation sur une maison voisine et que cela risque de faire du bruit. C'est une démarche pour vous approcher et vous proposer leurs services...

Nous vous rappelons que le démarchage est formellement interdit dans la commune !

**DÉMARCHAGES ABUSIFS
À DOMICILE**
SOYEZ VIGILANTS

La course aux jonquilles

Le Comité des fêtes a participé à « Une jonquille contre le cancer » avec une équipe de 25 personnes. Ils sont arrivés 72^{ème} sur 815 équipes avec un total de 2 105 kms. Les fonds collectés soutiendront la recherche et l'innovation médicale contre le cancer menées à l'Institut Curie (1 km parcouru = 1 € reversé à l'Institut Curie par le sponsor majeur de l'évènement Allianz France). Bravo à eux pour leur investissement !



Nettoyage de printemps

Le dimanche 16 mars des bénévoles de la commune se sont rassemblés pour effectuer un nettoyage de printemps dans le cadre des « Hauts de France propres ». Malheureusement encore beaucoup de plastique et de canettes en verre et en aluminium ont été ramassées, même si cela représente moins que les années précédentes.



Info logement

La location d'un logement n'est pas un acte de consommation comme un autre.

Votre domicile, votre abri, votre usage : les obligations du locataire sont aussi nombreuses que celles du propriétaire.

Moyennant le montant de votre loyer, vous obtenez le droit d'occuper un bien qui appartient à quelqu'un d'autre, mais le droit d'occupation vous confère plusieurs obligations notamment en matière d'entretien des lieux : il s'agit de ménage, mais aussi de l'entretien des équipements comme le revêtement des murs et des sols, les portes, les volets, les serrures, la plomberie, le chauffe-eau, les sanitaires, éventuellement les équipements mis à disposition comme la gazinière ou la hotte, la VMC, les ampoules, les prises...

- Si l'un de ces éléments arrête de fonctionner, il vous revient de le réparer (sauf nécessité absolue de remplacement hors les ampoules),

- Dans certains cas, notamment de vétusté, il est possible de demander une participation au propriétaire,

- Vous pouvez engager certains travaux par vous-même, mais toujours en demandant son autorisation au propriétaire,

Ce qui concerne le clos et le couvert (les murs extérieurs, la toiture, les menuiseries extérieures) sont à la charge du propriétaire, mais il vous revient d'entretenir les chéneaux et gouttières en les vidant régulièrement des feuilles et autres obstacles à l'écoulement. De même, si vous bénéficiez d'une cour ou d'un jardin, il vous revient d'entretenir le couvert du sol, les arbres et les haies.

En théorie, ces éléments sont définis dans le contrat de bail ou / et dans l'état des lieux, mais il vaut mieux vérifier votre situation avant d'entrer en conflit frontal. Et dans le doute, un seul réflexe : Appelez l'ADIL de l'Oise : 03 44 48 61 30 pour parler avec un conseiller juriste.

**VINCENT
RUMIN**

TAPISSIER DECORATEUR
Villers sous st leu

Insta: vincentrumin_tapissier
rumin.tapissier@gmail.com
06.18.02.30.99
SIREN: 939293288



Budget

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Pour l'exercice comptable 2025, il a été inscrit en dépenses, dans la totalité, le projet de réhabilitation d'une aile du Château pour l'installation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (M.S.P.) dont le montant des études et des travaux est estimé à 2 056 505 € T.T.C.

L'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour le Restaurant Scolaire pour un montant de l'ordre de 18 000 € T.T.C.

Il est prévu le remplacement de certains ordinateurs de la Mairie, passage obligatoire au système d'exploitation Windows 11, pour un montant d'environ 5 000 € T.T.C.

Les élus ont retenu l'acquisition de 6 cavurnes, en forme de Marguerite, dont l'installation est prévue dans le nouveau cimetière dont le montant est de 5 500 € T.T.C.

Certains hydrants (bornes à incendie) doivent être changés et d'autres réparés. Le montant est de 10 000 € T.T.C.

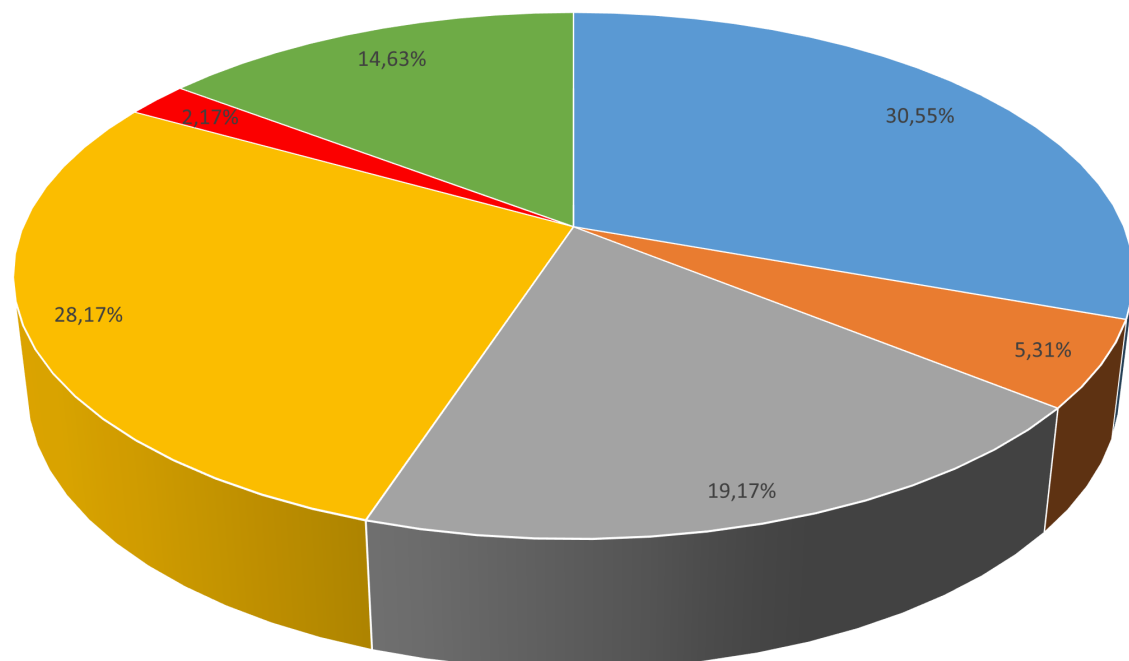
En recettes :

Il a été inscrit et voté des emprunts (relais, reste à charge communale) pour financer le projet de l'installation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (M.S.P.).

La collectivité récupère la T.V.A. sur ses investissements réalisés par rapport aux opérations comptables de l'année 2023.

La somme de 122 067,36 € en autofinancement permettra de financer le remboursement en capital des emprunts souscrits (105 000 €), la différence autofinance certains investissements cités ci-dessus.

Quelques dépenses du budget 2025



- Activités sportives et politique jeunesse
Accueils Collectifs de Mineurs
- Associations, Action Sociale (C.C.A.S.)
- Environnement et cadre de vie :
Entretien de voirie, éclairage public, espaces verts
- Emprunts
- Enseignements : écoles, transport
- Entretien des bâtiments